

Comment renforcer le lien dans ma commune ? Les centres sociaux, les espaces de vie sociale et le soutien de la parentalité

Amener ses concitoyens à participer à la vie collective et citoyenne de la commune, renforcer les relations de voisinage et les solidarités entre habitants, développer l'expression sociale et culturelle : tels sont les enjeux de l'animation de la vie sociale dont les Caf sont des acteurs historiques à vos côtés.

L'animation de la vie sociale est assurée, notamment, par les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des services et activités pour tous les habitants. Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, ils développent un projet global. Leurs objectifs sont de favoriser la cohésion sociale des habitants, rompre l'isolement, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités en intégrant les habitants dans des projets participatifs, pour leur permettre d'exercer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Leurs missions :

- > l'accueil et l'écoute des habitants, des familles et des associations
- > la mise en place d'activités pour les enfants, les jeunes, les familles, avec une attention particulière aux publics fragiles
- > le développement d'actions participatives avec et pour les habitants
- > l'organisation de concertations des professionnels sociaux locaux
- > le soutien des parents et le renforcement des liens parents-enfants

Les centres sociaux

La Caf donne l'agrément du projet d'animation de la vie sociale des centres sociaux, et peut vous accompagner dans son élaboration grâce à ses compétences en ingénierie sociale. Elle contribue également avec des subventions de fonctionnement et d'autres prestations pour les activités développées : accueil des jeunes enfants, accueils de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles, accompagnement de la scolarité, etc.

En chiffres [\(source rapport national Sénacs\)](#)

2 283

centres sociaux agréés
par les Caf, dont



+ de 61 000
salariés



+ de 117 000
bénévoles d'activités
engagés de façon
ponctuelle ou régulière

+ de 42 000
bénévoles d'activités
et de gouvernance
confondus

85%
des centres sociaux
mènent des projets
d'accès aux droits

69%
mènent des actions
pour éviter les ruptures
numériques

Les textes de référence

- > [Dépliant sur l'animation de la vie sociale sur caf.fr](#)
- > [Circulaire relative à l'animation de la vie sociale n°2012-013](#)

Les espaces de vie sociale

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics, dont notamment les familles, les enfants et les jeunes. Il peut être géré à la fois par une association ou par la commune directement, avec des champs d'action multiples et adaptés aux besoins locaux pour une activité régulière tout au long de l'année.

En chiffres

1 227

espaces de vie sociale
dont :

61 %
en zone
rurale



+ de 3 400

salariés, soit en moyenne
2 par structure



+ de 37 000
bénévoles

Les quartiers prioritaires de politique de la Ville (Qpv)

Afin de contribuer à l'accès de tous, et en particulier des familles les plus fragiles, aux dispositifs de soutien de la parentalité et d'animation de la vie sociale, les Caf, en partenariat avec l'État, s'engagent à favoriser l'implantation de structures dédiées dans les Qpv.

Ces structures sont complémentaires des points d'accueil des Caf.

La Caf, acteur du soutien de la parentalité

Elle contribue à la mise en place de dispositifs qui accompagnent les parents dans leur rôle au quotidien tout au long des événements qui émaillent leur vie ; la naissance, l'école, la séparation (la Caf peut servir d'intermédiaire entre les parents séparés pour le versement de la pension alimentaire), le décès...

Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Ces espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole sont destinés aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents ou à un adulte référent (par exemple, un grand-parent). Leurs objectifs sont d'apporter un appui aux parents par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, mais également de participer à l'éveil et la socialisation de l'enfant. Ce sont des lieux « ouverts », sans inscription préalable.

1 730

Laep sont actuellement
soutenus par les Caf

400

centres sociaux
proposent un Laep

L'ensemble des Laep sont recensés par département et par localité sur monenfant.fr

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Ils proposent aux enfants et aux jeunes, de l'école primaire au lycée, en dehors de l'école, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école en collaboration étroite avec leurs parents. Les Clas ne sont pas un dispositif classique d'aide aux devoirs, mais une réelle mobilisation visant à permettre aux enfants et à leurs parents de reprendre confiance en eux, dans leur relation à l'école et aux apprentissages.

2 900

porteurs de projet Clas
soutenus par les Caf

184 000

enfants et jeunes

135 000

familles ont participé aux actions
mises en place

Les textes de référence

> [Le référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par les Caf](#)

> [La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité](#)



[Les élus parlent aux élus](#)